

Comité technique de réseau du 16 février 2016
Avenir des missions
- Contrôle fiscal et lutte contre la fraude -

1° Un rapide état des lieux

a) Des aspects positifs :

- des moyens de lutte contre la fraude fiscale renforcés : police fiscale, comptabilité dématérialisée, droit de communication non nominatif, renforcement du pénal, amélioration de l'information sur l'international, data mining, etc,
- des réformes mises en œuvre ou en cours allant vers un meilleur soutien des vérificateurs : le passeport de formation, fusion des dircofis rif, expérimentation de pôles interrégionaux, réflexion sur les brigades isolées, une base de données de solutions fiscales à destination des vérificateurs, le renforcement du contrôle patrimonial (brigades spécialisées, PCR, etc), la réforme du contrôle de l'audiovisuel, etc,
- un dispositif de régularisation des avoirs non déclarés à l'étranger performant.
- des dispositions favorisant le dialogue : les 10 engagements, le conseil national des experts, la simplification des transactions, l'application mesurée de la loi fiscale, etc...

b) Des marges de progrès :

- la programmation doit être adaptée aux nouvelles réalités d'une fraude plus complexe à repérer ;
- les moyens utilisés pour contrôler (VG, VP, etc) ne sont parfois pas en phase avec les enjeux ;
- la qualité du dialogue reste perfectible ;
- le recouvrement des créances du contrôle fiscal ne s'améliore pas.

2° Les dispositions prises et les réflexions engagées

a) Des fondamentaux qui ne doivent pas être modifiés

L'implantation des services de contrôle et de recherche sur les trois niveaux (national, interrégional et départemental) demeure.

Les grands objectifs du contrôle fiscal restent inchangés.

Le soutien aux vérificateurs est une priorité dans un contexte de complexité croissante de la fiscalité et des procédures.

b) La poursuite des évolutions engagées

Le processus de positionnement au niveau interrégional d'expertises en matière de programmation, de pénalisation, de contrôle patrimonial et de recouvrement (PRS) suit son cours.

Le rattachement fonctionnel des BCR aux dircofis sera généralisé au 1^{er} septembre 2016.

Le rattachement de certaines brigades isolées aux dircofis sera mis en œuvre en 2016.

Le passeport de formation est désormais une réalité. Le moteur de recherche des vérificateurs (BDCF) est en service pour les Directions nationales et les dircofis.

Le Data mining monte en puissance : une nouvelle liste de 729 entreprises a été envoyée aux services et 3843 sociétés sont signalées dans Medoc au titre de la TVA. Les travaux s'étendent (impôt sur les sociétés...).

c) Sept orientations majeures sont à l'étude

- un groupe de travail réfléchit sur les procédures du contrôle et notamment sur la création éventuelle d'une troisième procédure « entre » le CFE et le CSP ;
- un groupe de travail réfléchit sur l'adaptation des règles RH aux spécificités du contrôle fiscal (formation, entrée, encadrement, carrière...) ;
- une réflexion est engagée sur les indicateurs afin de les axer plus sur la qualité que sur la quantité ;
- un document cadre sera consacré aux questions de sécurité des agents ; la traçabilité de leurs travaux sera mise en œuvre (mémo) afin de faciliter la tâche des successeurs et l'accompagnement du chef de brigade ; des motivations types seront préparées ;
- les réflexions sur les procédures et les indicateurs seront conduites avec notamment comme préoccupation l'amélioration du recouvrement. En effet un des facteurs de progrès pourrait être de privilégier la réactivité en cas de défaillance déclarative en d'autres termes ne pas attendre trois exercices avant d'agir. Il faut pour cela que le service puisse choisir la procédure la mieux adaptée sans que ce choix le pénalise dans l'appréciation de ses résultats ;
- s'agissant de la programmation il faut notamment agir sur les leviers suivants en veillant à leur coordination : le data mining pour ce qui concerne la détection de la fraude à partir d'une base de données nationales, l'analyse risque principalement grâce à des pôles

spécialisés au plan interrégional, si l'expérimentation s'avère concluante, une recherche orientée sur les enjeux et en liaison resserrée avec les services vérificateurs, sans oublier bien entendu l'apport des services de gestion et de contrôle de proximité.

- un suivi des travaux de contrôle sera mis en place. Le nouveau module « Mémo » permettra d'aider les vérificateurs dans leurs démarches et aidera la programmation et les travaux de ceux qui suivront.

Annexes

1) Tableau des Effectifs

Effectifs mobilisés sur la mission au 31/12/2014* (données Sagerfip, en ETP)	
Contrôle fiscal**	12 000 ETP

* tous services DGFIP (directions territoriales, DNS, services centraux)

** pilotage, recherche et programmation, CSP, CFE, contentieux du CF

2) Tableau des Résultats

Indicateurs		Cibles 2014	Résultats au 2014	Cibles 2015	Résultats au 30.09.2015
CF-01	Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées	29,5 %	31,28 %	29,5 %	30,96 %
CF-37	Nombre de dossiers de « police fiscale » (dossiers BNRDF) transmis à la Commission des Infractions Fiscales	Indicateur créé en 2015		80	52
CF-05	Nombre de 3909 retenues (hors DNS)	46 761 (2013)	47 355 (2013)	47 471 * (2014)	45 801 (31.12.2014)
CF-06	Nombre d'opérations de contrôle fiscal externe et de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public :				
	- CFE (DR/DDFiP) :	33 117	33 013	32 200	22 706
	- CAP « particuliers » :	269 582	235 982	204 962	161 902
	« professionnels » :	70 911	68 254	68 497	61 036
CF-12	Taux cumulé de contrôle corrélé revenus/patrimoine des dossiers de particuliers présentant de forts enjeux	66 % (sur 2 ans)	68 % (sur 2 ans)	100 % (sur 3 ans)	92,26 % (sur 3 ans)
CF-33	Part des opérations en fiscalité internationale	10,75 %	10,18%	11 %	9,77 %

* cible 2015 :42 994 opérations